

Dynamique des communautés économiques et intégration régionale en Afrique : lecture critique du développement à géométrie variable

Par :
Oyema Ndjoko Joseph* ,
Lukumu Matabisi Nicodème**

Résumé

La lecture critique de la marche des Communautés Economiques Régionales en Afrique permet de faire un diagnostic clair sur la dynamique de l'intégration régionale qui, au regard des résultats sur terrain, n'a pas été à la hauteur des ambitions. Les défis à l'intégration régionales sont nombreux, notamment le manque de volonté politique et d'engagement des pays membres, la léthargie de certains pays et leur réticence à renoncer à leur souveraineté ou avoir des intérêts contradictoires, ce qui rend difficile l'obtention d'un consensus sur des questions clés ; les disparités en matière de développement économique et de compétitivité entre les pays membres. Certains pays sont plus avancés et compétitifs que d'autres, ce qui entraîne des bénéfices inégaux de l'intégration régionale.

Mots clés : **Dynamique régionale, intégration**

ABSTRACT

A critical reading of the progress of the Regional Economic Communities in Africa makes it possible to make a clear diagnosis of the dynamics of regional integration which, in view of the results on the ground, have not been up to the ambitions. Challenges to integration are numerous, including a lack of political will and commitment among member countries, the lethargy of some countries and their reluctance to relinquish sovereignty or have conflicting interests, making it difficult to reach consensus on key issues; disparities in economic development and competitiveness among member countries. Some countries may be more advanced and competitive than others, resulting in uneven benefits from regional integration.

* Assistant au Département des Sciences Economiques. FASEG/Université de Kinshasa. E-mail : josephoyema@gmail.com

** Professeur au Département des Sciences Economiques. FASEG/Université de Kinshasa. E-mail : matabisi45@gmail.com

0. INTRODUCTION

Juste après les indépendances politiques, les pays africains ont résolu de créer des organisations régionales et sous régionales dans le but principal de non seulement rattraper le retard de développement économique, mais également et surtout de s'affranchir du joug colonial.

Le second mobile étant atteint, le challenge du développement économique se pointe comme un objectif idéal, mais les pays africains n'ont jamais trouvé la recette appropriée pour y parvenir malgré la multiplicité des organisations créées. L'on observe que beaucoup de pays membres desdites Communautés Economiques Régionales ne semblent pas prendre à bras le corps l'objectif ambitieux fixé par l'Union Africaine, celui d'avoir « une Afrique intégrée, prospère, pacifique, ..., présentant une force dynamique sur la scène internationale » d'ici 2063 (Matalata, 2023).

La géométrie variable s'observe sur le fait qu'il y a une nette différenciation dans le fonctionnement des économies africaines entre la stratégie pour atteindre l'ultime objectif et l'opérationnel. L'évaluation et l'inadéquation entre ces deux sphères (stratégie et opérationnel) n'a pas permis de mettre en place des actions réelles permettant de réduire l'écart de développement d'une part, et d'autre part, d'écarter les contraintes opérationnelles pour une intégration réussie.

Le bilan de l'intégration régionale en Afrique depuis la création de l'Union Africaine jusqu'à la création des Communautés Economiques Régionales ne semble pas être satisfaisant malgré les multiples rencontres, échanges et discours théoriques des différents animateurs politiques. La dimension des discours politiques semble dominée sur le concret, c'est-à-dire sur les actions opérationnelles.

La grande interrogation demeure celle de savoir pourquoi l'Afrique demeure dans une léthargie légendaire dans la mise en place des stratégies opérationnelles de l'intégration régionale malgré le potentiel en ressources et la création des CER, plus de soixante ans depuis les indépendances ? En d'autres termes, quels sont les facteurs explicatifs de la désintégration africaine (i) ? Aussi, les CER africaines sont-elles créées dans une stratégie d'imitation adaptative en copiant ce que le monde occidental a fait pour son intégration ? (ii).

En guise d'hypothèses à ces deux interrogations majeures, il se dégage que les contraintes d'opérationnalisation des stratégies, le manque d'une dynamique réelle dans les CER, le manque de solidité institutionnelle, ..., seraient des facteurs explicatifs d'une part (i), et d'autre part, le mimétisme des institutions africaines serait également à la base de cette stagnation de l'intégration économique (ii).

L'approche opérationnelle nécessite une intégration régionale exigeant des changements de paradigme. La révolution des mentalités, le pragmatisme, la cohérence des politiques de convergence, pertinence et compatibilité des priorités (Matala-Tala, 2017). La volonté commune de réduire les velléités conflictuelles entre Etats et la mise en place des institutions démocratiques dans chaque pays.

Dans la même optique d'évaluer la dynamique de l'intégration régionale des CER africaines, la problématique de la multi-appartenance s'érige comme une interrogation dont on n'a pas encore trouvé une réponse adéquate. Quoi que justifié par le fait de la proximité géographique, de l'interdépendance des activités économiques, d'une culture ou des langues, « des relations de coopération historiques et le partage des ressources communes, des raisons politiques et sécuritaires », selon Kabuya. et Tshiunza, (2009). La multi

appartenance des pays africains dans différentes organisations régionales constitue une épine dorsale dont il faut éclaircir pour mieux orienter la dynamique de l'intégration africaine.

L'objectif principal de cet article est de mettre en lumière les différentes contraintes opérationnelles qui sont à la base de la léthargie dans la dynamique de l'intégration économique des pays africains d'un côté, et de l'autre côté, interroger le modèle de l'intégration africaine basée sur d'une duplication du modèle européen sans que les conditions structurelles soient les mêmes.

C'est ainsi que pour y arriver, une approche analytique des stratégies mises en place combinée d'un recours historique et le recours à la documentation en la matière s'avèrent nécessaires à l'atteinte de l'objectif de cet article.

0. APERCU DES COMMUNAUTES ECONOMIQUES REGIONALES AFRICAINES

C'est depuis 1991 au Nigéria, qu'un Traité dit d'Abuja a été signé par les pays membres de l'OUA (devenue UA), que la fondation de la Communauté Economique Africaine (CEA) a été placée ; les CER ne sont que la pierre angulaire de cet édifice qui a eu comme objectif une intégration de tous les pays aux fins de mieux se promouvoir dans la mondialisation. Alain et Ronan (2012).

Hormis l'Alliance des États du Sahel, AES en sigle, composée du Mali, du Burkina Faso et du Niger, pays anciennement membre de la CEDEAO, l'Afrique compte à ce jour quatorze CER fonctionnelles au niveau de chaque région.

Tableau 1 : Communautés Economiques Régionales Africaines.

N°	COMMUNAUTES ECONOMIQUES REGIONALES	DATE DE CREATION	PAYS MEMBRE	OBJECTIF FINAL	R E - GIONS
1.	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO/ECOWAS)	24 juillet 1993	Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Niger, Sénégal, Sierra Leone, Togo	Union économique intégrale	Afrique de l'Ouest
2.	Union économique et monétaire Ouest-Africaine (UEMOA)	10 janvier 1994	Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo	Union Douanière	
3.	Union de la Rivière Mano (URM/MRU)				
4.	Communautés des Etats Sahélo-sahariens (CENSAD)	18 février 1998	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Gambie, Lybie, Mali, Maroc, Niger, Nigéria, République centrafricaine, Sénégal, Somalie, Soudan, Tchad, Togo, Tunisie	Zone de libre échange et intégration dans certains secteurs	
5.	Communauté économiques des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC/ECCAS)	1er juillet 2007	Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, RDC, Rwanda, Sao Tomé et-Principe Tchad. Notons le Rwanda est en processus de quitter cette CER	Union économique intégrale	
6	Communauté économique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC)	24 juin 1999	Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale République centrafricaine, Tchad	Union économique intégrale	Afrique Centrale
7	Communauté économique des Pays des Grands Lacs (CEPGL)	20 septembre 1976	Tanzanie, RDC, Burundi, Rwanda	Coopération et intégration	

8	Marché commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA)	08 décembre 1994	Burundi, Djibouti, Comores, Egypte, Ethiopie, Kenya, RDC, Malawi, Madagascar, Il Maurice, Lybie, Eswatini, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan, Tunisie, Zambie, Zimbabwe	Marché Commun	
9	Communauté de développement de l'Afrique Australe (SADC)	1er septembre 2000	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, RDC, République Unie de Tanzanie, Swaziland, Zambie, Zimbabwe	Union économique intégrale	Afrique Australe
10	Union Douanière pour l'Afrique Australe (SACU)	15 juillet 2004	RSA, Botswana, Lesotho, Namibie, Swaziland	Union Douanière	
11	Commission de l'Océan indien (IOC)	1980	Les Comores, Madagascar, Maurice, Les Seychelles, la Réunion (représentée par la France)	Fédération et mutualisation des efforts pour défendre les intérêts des membres	
12	Communauté des Etats de l'Afrique de l'Est (EAC)	7 juillet 2000	Burundi, Kenya, Ouganda, République Unie de Tanzanie, Rwanda, RDC	Union économique intégrale	Afrique Orientale
13	Autorité Intergouvernementale pour le Développement (AIGD/IGAD)	25 novembre 1996	Djibouti, Érythrée, thiopie, Kenya, Ouganda, Somalie, Soudan	Union économique intégrale	
14	Union du Maghreb Arabe (UMA)	19 février 1989	Algérie, Jamahiriya arabe libyenne, Maroc, Mauritanie, Tunisie	Union économique intégrale	Afrique du Nord

Source : élaboré sur base des travaux de KABUYA, TSHIUNZA et Secrétariat du CNUCED.

Sur les quatorze CER, la CEDEAO est avancée par rapport aux autres en matière de libre circulation des personnes, elle a une monnaie unique ainsi que d'autres avancées. Les autres CER régionales dépendent à une large échelle que des appuis budgétaires extérieurs, selon le rapport de la Cour des comptes européenne, 2020. Du point de vue économique, le commerce intra-africain reste très faible, avec environ 4% pour l'UMA,

9,2% pour la CEDEAO, ou 9,8% pour la SADC, inférieur à 1% au niveau continentale, alors que ce taux est d'environ 19% pour le MERCOSUR, 21% pour l'ASEAN, et 70% pour l'Union européenne (Matala-Tala, 2017).

L'état de l'intégration africaine du point de vue des échanges entre pays reste encore à un niveau relativement bas. Considérons à ce propos le tableau synthétique ci-après.

Tableau 2 : Etat d'échanges intra-continent en 2022 (en pourcentage du total).

N°	CONTINENTS	ETAT D'ECHANGES INTRA-CONTINENTS EN 2021 EN %
1.	Commerce intra-européen	71
2.	Commerce intra-asiatique	52
3.	Commerce intra-Nord-Américain	48
4.	Commerce intra-sud et centre américain	26
5.	Commerce intra-Africain	12

Source : Commission Economique pour l'Afrique, Etat de l'intégration régionale en Afrique, 2022

Il ressort du tableau 2 que le commerce intra-africain ne représentait que 12 % seulement en 2022.

Les échanges entre les Etats européens représentent plus de 70 % de leur production par rapport aux exportations dans le Reste du Monde. Ceci nous permet de paraphraser Moussone (2010) qui, parlant de l'intégration ouest africaine dans le commerce mondial, dit que « malgré une intégration économique et monétaire de

cette région, les échanges infrarégionaux sont marginaux à cause des structures de production homogènes et concurrentes ».

Du point de vue de la croissance de ces échanges entre CER, considérons quelques-unes à titre illustratif pour appréhender le taux de croissance durant la période allant de 2007 à 2022 (tableau 3).

Tableau 3 : Taux de croissance des échanges dans quelques CER africaines (2007-2022).

N°	CER	COMMERCE ENTRE CER		COMMERCE INTRA AFRICAIN		COMMERCE AVEC LE RESTE DU MONDE	
		EXPORT EN %	IMPORT EN %	EXPORT EN %	IMPORT EN %	EXPORT EN %	IMPORT EN %
1	CPGL	17	17	51	26	9	-3
2	COMESA	13	15	19	17	19	19
3	EAC	14	23	16	20	15	12
4	CEEAC	13	12	38	18	23	24
5	CEDEAO	25	19	23	22	26	31

Source : Tirées d'ARIA IV, CEA- données DOTS, FMI, 2023.

Les données du tableau 3 confirment effectivement le non-développement des échanges commerciaux en Afrique à travers les CER.

Au regard du principe de spécialisation, les CER devraient se regrouper et focaliser chacune, sur les stratégies avec actions concrètes suivant les caractéristiques géographiques, sociales, sectorielles, spatiales et politiques aux fins de favoriser les conditions du développement intégré.

2. DYNAMIQUE ORGANISATIONNELLE ET CONTRAINTES A L'INTEGRATION AFRICAINE

Le recours historique de l'intégration africaine relève que depuis la période coloniale, l'Afrique, comme d'autres régions dominées, a été orientée sur le plan agricole aux cultures commerciales d'exportation, l'exploitation des matières premières destinées aux industries occidentales, sous le système politico-économique mis en place par la colonisation. En réalité, la dépendance des pays producteurs de ces produits s'accroît de plus en plus et développe davantage le sous-développement selon Mbaya, (2001). Il est donc évident et vérifiable que les théories sur les avantages comparatifs ont parfois et très souvent un caractère illusoire dans la mesure où la distribution des ressources est inégale. Leurs applications sont susceptibles de renforcer les déséquilibres

entre les pays africains au regard du déficit structurel.

Nonobstant, après la fin de la seconde guerre mondiale, la prise des consciences a été manifeste à travers des mouvements indépendantistes qui se sont intensifiés en Afrique. Et on nota des protestations croissantes contre le système colonial. Ceci malgré les tentatives du retour en arrière comme celui de van Bilsen, commissaire du roi des Belges à la Coopération au développement qui publia en 1955 une étude intitulée « Plan de 30 ans pour l'émancipation politique de l'Afrique belge ». Il propose donc un plan de 30 ans pour l'émancipation du Congo Belge et du Rwanda-Urundi, les deux colonies belges d'Afrique centrale ; ceci dans le but d'étouffer la volonté de liberté et d'auto-détermination des africains comme l'affirme également Mbaya (2001).

Après l'obtention des indépendances, la gouvernance africaine n'a pas été à la hauteur de relever les défis. D'où ces pays se caractérisent par :

1. La dépendance à l'extérieur qui est multiple : économique, politique et culturelle. En effet, l'Afrique est sacrifiée aux appétits impérialistes des grands financiers qui ne tiennent pas compte des priorités du développement interne, ni celui des citoyens. La priorité

- semble être accordée aux investissements étrangers, à la protection de leurs finances, à l'exploitation des ressources naturelles exportées parfois sans valeur ajoutée. L'observons les législations et leurs applications en matière d'investissement, du travail qui privilégient l'étranger, l'Occident en général et en particulier les géants asiatiques et d'ailleurs, Chine, Inde, Russie, UE, USA,... La structure des échanges africains avec le reste du Monde se caractérise par des exportations des matières premières et l'importation des produits finis.
2. En 1966, l'Occident impérialiste accorde déjà plus de 3,7 milliards de dollars de dons publics, 2,6 milliards de prêts publics (Bergeron et Guyard, 1967). Ces fonds destinés aux pays du Tiers-monde dont l'Afrique en bénéficie en grande partie n'avaient pas pour finalité d'autonomiser l'Afrique.
 3. La pauvreté des populations et les guerres révèlent que l'Afrique est la région du Monde où l'on trouve plus de pauvres, des enfants mal nourris, alors que le Continent dispose des terres arables susceptibles de promouvoir l'auto-suffisance alimentaire. De plus, le chômage, les conflits communautaires externes et internes, couronnent cet état de chose. Selon les récentes statistiques, plus de 43 % des Africains vivent avec moins d'un dollar américain. Le niveau d'incidence de la pauvreté varie de 40% à 80% selon les pays Diop, 2023).
 4. La servilité de certains de ses acteurs politiques, économiques et culturels montre que l'Afrique s'autodétruit, s'auto fragilise, s'auto flagelle par ses propres citoyens qui agissent comme instruments entre les mains de l'impérialisme-capitalisme sauvage. Ainsi, les intérêts des citoyens africains ne sont pas garantis et/ou soit relégués au second plan. Les serviles se voient octroyés quelques avantages d'accent au pouvoir, des avantages financiers et matériels comme récompense de leur rôle de courroie d'appauvrissement de l'Afrique.
 5. Le manque de volonté commune de s'affranchir du néo-colonialisme rassure que malgré les tentatives de certains acteurs et pays de sortir de l'ornière de la dépendance et du sous-développement imposé, l'Afrique manque encore le courage d'embrasser l'idéologie directrice qui a fait preuve dans d'autres nations. L'Afrique manque un modèle de développement basé sur ses réalités, sur son contexte, sur ses particularités. Les africains ont tendance à copier le modèle occidental qui a montré ses limites.
 6. La domination du capital étranger à travers des politiques incitatives des Investissements Directs Etrangers est une bonne chose pour l'Afrique. Toutefois, le gain réalisé par ces investissements qui bénéficient d'énormes exonérations est rapatrié dans les pays d'origines étrangères. Plus de 50 % des nouveaux investissements sont d'origine étrangère à l'Afrique. CEA, (2023).
 7. L'orientation du commerce extérieur des pays africains vers quelques produits primaires qui représentent une part importante des rentrées de devises de chaque pays alors que ces produits sont très vulnérables quant aux fluctuations des cours mondiaux des matières premières. Les exportations africaines sont non seulement dominées par les étrangers, mais restent aussi entièrement intégrées à des centres industriels situés hors Afrique. Comme le souligne Walter Rodney cité par Busselen (2010), l'inégalité de commerce entre les pays africains et la métropole a commencé à s'accroître à partir de la période coloniale.

8. La structure de la production africaine est principalement portée par l'extraction des matières premières qui, la plupart des temps, sont exportées sans une valeur ajoutée considérable. La chaîne de valeur est donc insuffisante sur les produits et services africains cela rend moins performante l'industrie africaine régionale.
9. La prédominance de l'économie informelle qui affecte les structures de productions des pays africains et fausse ainsi les politiques d'intégration.
10. La gouvernance institutionnelle qui reste moins efficace et bureaucratique pourtant, il a été démontré que la qualité des institutions influence le niveau de développement économique.
11. L'absence de la digitalisation et de l'automatisation des Processus Logistiques freinent la transformation numérique dans le secteur logistique qui est l'une des opportunités les plus prometteuses.
12. La qualité déficitaire des Infrastructures de Transports, les infrastructures de transport qui persiste comme l'un des points faibles majeurs de la logistique en Afrique. Le développement des corridors de transport intermodal (routes, chemins de fer, ports) pourrait offrir une solution durable pour la gestion des flux de marchandises.
13. L'absence d'intérêt à l'Énergie Renouvelable et Logistique Verte ; en effet, la transition vers une logistique durable et respectueuse de l'environnement est une autre avenue d'innovation.
14. L'absence des politiques de Formations et Développement des Compétences Locales ; l'un des leviers les plus efficaces pour renforcer le secteur logistique réside dans la formation professionnelle.

Notons également que le foisonnement des Communautés Economiques Régionales en Afrique semble devenir un chevauchement des accords qui sèment la confusion sur les objectifs et la finalité desdits regroupements. Il ressort que certains pays appartiennent à plusieurs regroupements à la fois ; créant alors la confusion en termes de règles commerciales et préférentielles et/ou des zones monétaires et économiques. Les pays africains sont également engagés dans des accords commerciaux internationaux, régionaux et bilatéraux.

La multiplication des CER ne fait que complexifier les engagements pris au niveau régional et sous-régional des pays africains non seulement entre eux, mais également et surtout avec les autres pays et régions (Hafid et Echkoundi, 2021).

Une analyse SWOT dans les pays africains met en exergue les forces (la détention des réserves des matières premières indispensables à l'industrie, le climat favorable à l'agriculture, un grand marché, etc...), les opportunités (la jeunesse de la population, la dynamique adaptative des africains aux nouvelles technologies, etc.), les faiblesses (absence des structures économiques solides, les décisions de politique économique parfois incohérentes aux réalités sur terrain, manque des démocraties pro-développement, etc) et les menaces (guerres, conflits armés et politiques internes, instabilité institutionnelle).

15. PREALABLES POUR UNE VERITABLE DYNAMIQUE D'INTEGRATION ECONOMIQUE EN AFRIQUE

L'intégration économique tant souhaitée passe par la mise en œuvre de projets intégrateurs ambitieux dans une approche où chaque Région doit avant tout résoudre la question de l'instabilité politique et la pauvreté qui règnent dans la plupart des pays africains, d'une part, et d'autre part, transformer les structures institutionnelles en un outil de développement. L'Afrique a plus d'institutions politiques que des institutions pro-développement.

Parmi les théories de développement conçues non seulement par les économistes tiers-mondistes ainsi que d'autres, un groupe réclame la rupture complète avec l'Occident impérialiste, tandis que l'autre groupe par contre préconise l'intégration régionale comme une alternative à un renforcement des liens avec d'autres régions ; et ce, comme des relations complémentaires.

La régionalisation est alors définie comme un mouvement ou processus centripète multisectoriel entre deux ou plusieurs sociétés ou communautés vers l'intégration ou le partage accru de leur souveraineté ; elle peut concerner les Accords commerciaux, l'établissement des certaines législations communes, ect. Oman (1994), L'intégration régionale rapproche des sociétés ou pays ayant des niveaux de développement industriel comparables ou très différents. Elle peut être réalisée dans l'approche géographique, c'est-à-dire des pays géographiques proches, soit autour d'un objectif ou d'un secteur, par exemple les pays producteurs des pétroles.

Pour l'Afrique, les Organisations Régionales et Sous-régionales sont conçues et mises en œuvre sur base de la géographie et non sur base des aspirations au développement des Etats. Ces intégrations semblent être donc une imposition du capitalisme libéral car ces organisations sont

confrontées au choix du système capitaliste.

Sur le plan de la mondialisation caractérisée par le libéralisme économique, l'ouverture sans limite aux marchés, l'abolition des frontières, doctrines et idéologie puisant ses origines dès les premiers craquements de la société féodale, a pris son essor à partir des révolutions industrielles en Europe. Le capitalisme exalte l'égo de l'individu, prône l'individualisme forcené et encourage les « réussites » économiques et financières de ce dernier, laissant sur le pavé le sort de la multitude jugée moins apte. Tandis que le socialisme né au milieu du 19^e siècle, Marx et Engels, au vu de l'extrême exploitation des ouvriers par les détenteurs des capitaux et Dirigeants d'Entreprises, ont analysé la situation, indiqué la mission et la voie de la libération de la classe ouvrière. (Lohekele, 2015).

Les acteurs du socialisme ont ainsi élaboré les idées encourageant la lutte contre le capital, le marxisme. Le marxisme a marqué la naissance du mouvement communiste international. Les fondements du Socialisme sont axés sur la justice sociale, la primauté des intérêts des populations, l'amélioration des conditions de vie socio-économique des populations, et l'intériorisation d'une idéologie directrice basée sur l'indépendance nationale, les liens indéfectibles des populations avec leurs Dirigeants, l'amour infini de la Patrie,... Ces approches ont toutes montré leurs faiblesses en Afrique.

Aussi, nous sommes d'avis que l'intégration régionale en Afrique doit être la combinaison à la fois de l'intégration économique et politique (promouvoir une intégration pour les pays membres autour de la convergence démocratique et de la bonne gouvernance économique) (tableau 4) selon Dzaka-Kikouta et Tchouassi (2021).

Tableau 4 : Etapes pour l'intégration régionale selon PAL.

Étapes	Durée	Principales actions à entreprendre
Première étape	1994-1999	Renforcement des CER existantes et création des CER dans les régions où il n'en existait pas.
Deuxième étape	1999-2007	Renforcement de l'intégration à l'intérieur des CER (c'est-à-dire la suppression des barrières tarifaires, harmonisation des droits de douane, renforcement de l'intégration sectorielle, coordination et harmonisation des activités des CER).
Troisième étape	2007-2017	Création d'une zone de libre-échange et d'une union douanière au sein de chacun des blocs régionaux (CER).
Quatrième étape	2017-2019	Coordination et harmonisation des systèmes tarifaires et non tarifaires dans les CER en vue de la mise en place d'une zone de libre-échange, devant déboucher sur une union douanière continentale.
Cinquième étape	2019-2023	Création d'un marché commun africain (c'est-à-dire des politiques sectorielles communes, harmonisation des politiques monétaires, financières et fiscales, libre circulation des personnes et droits de résidence et d'établissement) et aussi la création des ressources pour la communauté.
Sixième étape	2023-2028	Mise en place d'une union économique et monétaire continentale et d'un parlement africain (c'est-à-dire une banque centrale africaine et une monnaie unique, des entreprises multinationales africaines, etc).

Source : CEA

Toutefois, nous devons reconnaître que le modèle d'intégration africaine doit être fondé sur la communauté ou le regroupement et de l'intérêt commun car ce que l'Afrique a d'authentique ce sont des sociétés fondées autour de « nous » contrairement avec le libéralisme qui prône une société individualisée. Par exemple, la mise en place de la zone de libre-échange procure des avantages des gains escomptés d'un marché élargi.

Avec une circulation libre et sans entrave des biens et services, les investissements s'adaptent plus facilement à la demande et à l'offre. La grande question serait de savoir ce que l'Afrique va prioriser dans sa chaîne de valeur économique. Car on observe un paradoxe africain ; lequel les décideurs politiques concepteurs de l'Union Africaine et autres organisations régionales ont pensé qu'en mutualisant leurs capacités ainsi que les ressources et en mobilisant toutes les énergies nécessaires, le continent Africain sera à même de surmonter les défis qu'impose la lutte

contre la pauvreté. Selon l'UA, (2022, mars).

Nous sommes au regret de constater que les CER africaines sont des institutions politiques plutôt que d'être des institutions avec des visées purement économiques. Plus de soixante-cinq ans après les indépendances politiques, les organisations de l'intégration africaine font la marche en reculant. L'on assiste à plus d'intégration en termes de création des institutions et moins de commerce entre pays membres. Les résultats de l'étude d'El Bekri montrent que les niveaux d'intégration commerciale au sein des CER risquent d'accentuer l'asymétrie d'intégration continentale, ils révèlent que la distance ou écarts économiques impactent positivement et significativement l'intensité des échanges et suggèrent le renforcement de l'intégration via les « chaînes de valeur régionales ». De même, l'UA suggère également l'adoption des mesures tendant d'aller dans le sens d'éviter le chevauchement des membres et des objectifs dans les regroupements régionaux (UA, 2023).

Aussi, l'Afrique est obligée de tailler sa propre voie de sortie que soit différente de celle lui imposée par les organisations internationales dont les programmes de stabilisation des PAS ayant reposés sur la libéralisation ont eus des effets contestables non seulement sur les économies des pays mais également sur l'intégration comme l'affirme Grégoire (1991).

16. CONCLUSION

Au terme de cet article portant sur un état des lieux des CER africaines qui constituent le pilier central de l'intégration économique du continent, il ressort que malgré les nombreux avantages que présente l'intégration dans la constitution des grands ensembles, plusieurs défis majeurs s'érigent encore sur cette voie. Il y a lieu de noter le manque de volonté politique et d'engagement parmi les pays membres.

La léthargie de certains pays et leur réticence à renoncer à leur souveraineté ou avoir des intérêts contradictoires, ce qui rend difficile l'obtention d'un consensus sur des questions clés. Aussi, les disparités persistent en matière de développement économique et de compétitivité entre les pays membres. Certains pays peuvent être plus avancés et compétitifs que d'autres, ce qui entraîne des bénéfices inégaux de l'intégration régionale. Cela peut créer des tensions et des inégalités au sein de la région, compromettant les objectifs généraux de l'intégration.

Il s'observe donc des nettes disparités des politiques de convergences entre les différentes CER qui évoluent à géométrie variable.

Après une lecture critique et l'évaluation des contraintes à l'intégration, on note que le bilan de l'intégration régionale en Afrique depuis la création de l'Union Africaine jusqu'à la création des Communautés Economiques Régionales n'est pas satisfaisant malgré les multiples échanges et discours théoriques des différents

animateurs politiques. La dimension des discours politiques semble dominée sur le concret, c'est-à-dire sur les actions opérationnelles.

Il est indispensable de constater qu'au regard du principe de spécialisation, les CER africaines devraient se regrouper suivant les stratégies avec actions concrètes, chacune d'elles suivant les caractéristiques géographiques, sociales, sectorielles, spatiales et politiques aux fins de favoriser les conditions du développement intégré à travers une intégration harmonieuse et non à géométrie variable.

Notons que la transformation socio-économique pour un développement du continent africain nécessite d'être inclusive ; à cet effet, les CER doivent jouer un rôle primordial pour intégrer les différents pays aux processus de changement en lieu et place d'être des institutions superposées. Pour Imbernon, J., & Pesche, D. (2016) affirment également que « la transformation et le développement du continent doivent être inclusifs et les organisations régionales africaines doivent jouer un rôle primordial pour intégrer les différents territoires au processus de changement ». La multi-appartenance des pays africains dans les CER s'avère comme une stratégie moins efficace pour atteindre les performances économiques nécessaires au développement.

L'Afrique doit revenir sur le modèle de développement basé sur le principe de l'autonomie individuelle et de l'autosuffisance collective, avec comme finalité le développement endogène, qui doit être autocentré et auto-soutenu, d'une part, et d'autre part, sur le rejet des styles de vie exogènes et de la dépendance. L'hétérogénéité du fonctionnement actuel des CER ne permet pas à ces regroupements de constituer le socle de l'intégration africaine.

L'évaluation des contraintes à l'intégration montre que le bilan de l'intégration régionale en Afrique depuis la création de l'Union Afri-

caine jusqu'à la création des Communautés Economiques Régionales n'est pas satisfaisant malgré les multiples échanges et discours théoriques des différents animateurs politiques. La dimension des discours politiques semble dominée sur le concret. L'Afrique demeure donc dans une léthargie pour la mise en place des actions concrètes d'intégration suite aux multiples contraintes évoquées.

BIBLIOGRAPHIE

1. Alain, L. & Ronan, R. (2012). La gestion de la multi appartenance, une nécessité pour poursuivre la stratégie régionale dans l'Afrique de Grands Lacs), in Observatoire des Grands en Afrique, n°03 14 pages.
2. Bergeron, A. & Guyard, J. (1967). Les révolutions industrielles : l'ombre de l'argent, Ed. du Burin, Paris.
3. Busselen, T. (2010). Une histoire populaire du Congo. Editions Aden-Bruxelles Busselen, T. (2010). Une histoire populaire du Congo, Ed. Aden, Bruxelles.
4. Commission Economique pour l'Afrique. (2023, . Flash statistiques Afrique. Source incomplète.
5. Diop, S. (2023). Intensité commerciale Intra-CER en Afrique: La monnaie et la langue sont-elles des facteurs déterminants?. International Journal of Accounting Finance Auditing Management and Economics, 4(1-2), 283-300.
6. Dzaka-Kikouta, T., & Tchouassi, G. (2012). Intégration régionale en Afrique Centrale: Une analyse des théories, des contraintes et des perspectives. Fau-Nougaret M.(sd), La concurrence des organisations régionales en Afrique, L'Harmattan, Paris
7. Dzaka-Kikouta, T. & Tchouassi, G., (2012). Intégration régionale en Afrique Centrale : une analyse des théories, des contraintes et des perspectives, dans La concurrence des organisations régionales en Afrique : [actes du colloque de Bordeaux, 28 - 29 septembre 2009]. - Paris : L'Harmattan, ISBN 978-2-296-99476-8, pp. 207-227.
8. El Bekri, H. (2023). Les Communautés économiques régionales, améliorent-elles le commerce intrarégional dans le cadre de la ZLECAf?. Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy, (70).
9. Hafsa El Bekri, (2023). Les Communautés économiques régionales, améliorent-elles le commerce intrarégional dans le cadre de la ZLECAf ?, in Revue Interventions Economiques, n° 70, 2023 ; 25-41 pages.
10. Grégoire, L. J. (1991). L'insertion économique internationale du continent africain. Études internationales, 22(2), 279-285.
11. Grégloire, L. (1991). Intégration économique internationale du continent africain. Dans Etudes internationales. Consulté en juillet 2028. DOI :<https://doi.org/10.7202/702839ar>
12. Hafid, H. & Echkoundi, M. (2021). La rationalisation des Communautés Economiques Régionales : une opportunité pour une Afrique mouvante et dynamique, in Revista de ciencias humanas, n°3, ISSN : 2550-6358. PP. 169-179.
13. Imbernon, J., & Pesche, D. (2016). Les organisations régionales en Afrique: entre superposition, concertation et action. CIRAD.
14. Imbernon, J.&Persche, D. (2020). Les organisations régionales en Afrique : entre superposition, concertation et action, in Regards croisés, CIRAD, 27-28. ISBN 978-2-87614-718-8, Mont-Pellier.

15. Kalala, F. K., & Mbiye, T. (2009). Communautés économiques régionales : Quelle stratégie d'intégration en RDC ? l'Afrique des Grands Lacs, annuaire, 2009-10 Kabuya K. & Tshiunza B. (2009). Communautés Economiques Régionales : quelle stratégie d'intégration en RDC ?, dans Afrique des Grands Lacs, Annuaire 2009-2010 327-341 pages.
16. Lohekele, A. (2015). Les relations socio-culturelles entre peuples, vecteurs du développement de l'humanité : le monde du travail congolais à l'épreuve des Idées de Juche, [Thèse de Doctorat, Pyongyang].
17. Matala-Tala, L. (2017). Le rôle et la place des communautés économiques régionales dans le développement de l'Afrique. Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy, (Hors-série. Transformations).
18. Matala-tala, L. (2023). Le rôle et place des Communautés Economiques Régionales dans le développement de l'Afrique, in Revue Interventions Economiques. PP. 29-32 ; DOI : <https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques/5699>
19. Mbaya, M. (2001). Condition technologique de développement de la RDC et de l'Afrique, Ed. DUNOD, Paris ;
20. Moussone, E. (2010). Insertion des pays de la Zone Franc africaine dans le commerce mondial, Université d'Opale, erudit.org/fr/revues/ei/1991-v22-n2-ei30 ;
21. Oman, C. (1993). Globalisation et régionalisation: quels enjeux pour les pays en développement?. FeniXX. Oman, C. (1994). Globalisation et régionalisation : quels enjeux pour les pays en développement ? in Etude du Centre de développement, l'OCDE, France, PP. 102-123.
22. Sambou, H. (2023). Intensité commerciale Intra-CER en Afrique : La monnaie et la langue sont-elles des facteurs déterminants ?, in International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management & Economics, Vol. 2.
23. Union Africaine (2023). Rapport sur l'intégration africaine, « l'état de l'intégration régionale et continentale en Afrique », Nairobi-Kenya, 2023, PP. 84-109.